

L'INSTITUT EUROPÉEN DE LA FORÊT ET LA POLITIQUE FORESTIÈRE FRANÇAISE

JACQUES ANDRIEU – JEAN-MARC GUEHL – JEAN-LUC PEYRON

ENTRE LA FRANCE ET L'INSTITUT EUROPÉEN DE LA FORÊT, LES LIENS SONT HISTORIQUES ET VARIÉS

La création de l'Institut européen de la forêt (« *European Forest Institute* » ou EFI) est intervenue dans le cadre d'une construction forestière paneuropéenne qui s'est structurée depuis désormais plus de vingt ans à la faveur des conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe. Né d'une initiative franco-finlandaise, ce processus s'est développé à partir de la première conférence ministérielle organisée par le gouvernement français à Strasbourg en 1990. Il a immédiatement été élargi à l'ensemble des pays européens. La conférence de Strasbourg a été la première d'une série qui s'est poursuivie à Helsinki (1993), Lisbonne (1998), Vienne (2003), Varsovie (2007) et Oslo (2011). Ce processus a récemment pris le nom de Forest Europe. La sixième résolution de la conférence de Strasbourg mentionne que « les États s'engagent mutuellement à mieux combiner les efforts de recherche au niveau international sur la gestion des écosystèmes forestiers et, pour cela, à mettre en place un réseau européen pour la recherche sur les écosystèmes forestiers ».

Cette résolution a entraîné la création, en France, en 1993, d'un réseau français sous la forme du groupement d'intérêt public (GIP) ECOFOR (écosystèmes forestiers) dont les membres sont les principaux organismes français de recherche, de développement, d'enseignement supérieur, de suivi et d'administration relevant du domaine de la gestion des forêts. De manière concomitante, en conjonction avec la conférence ministérielle d'Helsinki de 1993, un réseau européen a été élaboré à l'instigation de la Finlande sous la forme d'une organisation non gouvernementale destinée à accueillir, parmi ses membres, des établissements à caractère scientifique, pédagogique, industriel ou commercial de tous les pays d'Europe. Il s'agissait de rassembler, au-delà des frontières, les meilleures connaissances et expertises. Il en est résulté, au fil du temps, une participation de plus en plus active de la sphère scientifique au dialogue sur les forêts.

La France et la Finlande ont donc été très complémentaires à la fois dans le lancement du processus ministériel sur la protection des forêts en Europe et dans la mise en œuvre de ses résolutions sous la forme de deux organismes possédant des missions similaires et agissant aux niveaux national pour ECOFOR, international pour l'EFI. ECOFOR est de plus membre associé à l'EFI depuis l'origine.

Les collaborations entre la France et l'EFI ont été variées. Six membres associés, sur les 129 que compte aujourd'hui l'EFI, sont français : AgroParisTech, ECOFOR, l'institut technologique FCBA, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), l'Office national des forêts (ONF).

Trois Français ont été membres du conseil d'administration (*board*) de l'EFI⁽¹⁾, dont deux ont présidé cette instance ; quatre ont été membres de son conseil scientifique (*scientific advisory board*)⁽²⁾.

La forêt française est variée et il est donc important d'y différencier les enjeux. La problématique européenne est similaire et les bureaux régionaux de l'EFI qui se sont progressivement créés au cours de la dernière décennie en Europe répondent à la même nécessité. La France se trouve ainsi concernée par trois des six bureaux régionaux de l'EFI : celui de Barcelone pour le bassin méditerranéen (Efimed), celui de Bordeaux pour les forêts cultivées de l'arc atlantique (Efiatlantic), celui constitué dans le triangle NFZ entre Nancy (France), Fribourg-en-Brigau (Allemagne) et Zurich (Suisse) pour les forêts centre-européennes (Eficent). C'est dans ce dernier cadre que la France a d'ailleurs inséré son ambition de s'impliquer dans un observatoire européen des forêts (OEF). Celui-ci s'est installé à Nancy avec les soutiens de la communauté urbaine du Grand Nancy, de la région Lorraine, du ministère chargé de l'agriculture et de la forêt, de l'INRA. La France est de plus très très concernée par les structures multipartenariales de l'Union européenne qui sont hébergées par l'EFI à Barcelone pour répondre aux besoins de la lutte contre les coupes illégales de bois dans le monde (« EU-FLEGT⁽³⁾ Facility ») et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts tropicales (« EU-REDD Facility »).

D'association non gouvernementale qu'il était au départ, l'EFI s'est transformé en 2005 en organisation internationale. D'abord exclusivement centré sur les problématiques scientifiques et la coordination de la recherche, il a parallèlement considérablement diversifié ses modes d'intervention. Les organismes, qui étaient initialement les seuls adhérents, restent membres associés (en Europe) ou affiliés (hors de l'Europe) et constituent la conférence tandis que les États sont désormais membres de droit au sein d'un conseil supérieur (*council*). La France participe ainsi à l'EFI par le canal gouvernemental aussi bien que par la voie scientifique et technique⁽⁴⁾.

LA FRANCE SOUTIENT L'INSTITUT FORESTIER EUROPÉEN DE MULTIPLES FAÇONS

L'EFI est d'abord un réseau œuvrant dans le domaine forestier de manière participative et sur des fondements scientifiques. Il est le seul en Europe. Il intervient sur les bases les plus actuelles de la connaissance et contribue à faire émerger les questions forestières sur l'agenda politique. Il représente la science forestière dans des processus européens visant à développer des actions de recherche de haut niveau à la fois pour leur excellence et pour leur pertinence vis-à-vis des questions que se posent les décideurs. C'est ainsi qu'il est très actif au sein de la plateforme technologique européenne Forêt-bois-papier qui propose des thèmes à approfondir dans le cadre des programmes-cadres européens de recherche et développement. Il joue par ailleurs un rôle moteur dans deux réseaux forestiers européens de recherche (Eranets) dans lesquels la France est impliquée : Foresterra, qui porte sur le bassin méditerranéen où il s'agit de développer les services écosystémiques tout en contenant les risques encourus par les forêts, et Sumforest, qui

(1) Yves Birot (président de 1998 à 2001), François Houllier (président de 2004 à 2006), Jean-Marc Guehl (membre du « *Board* » depuis 2010) ; remarquons que les trois ont également été amenés à présider l'instance délibérante d'ECOFOR.

(2) Daniel Guinard, Gérard Buttoud, Antoine Kremer, Jean-Luc Peyron.

(3) Le processus européen FLEGT : « *Forest law enforcement and general trade* » consiste à assurer l'application des lois relatives à la forêt dans le cadre du commerce des bois ; il conduit en particulier à la signature d'accords volontaires de partenariat entre les pays, en général tropicaux, et l'Union européenne. L'agence FLEGT de l'EFI contribue en particulier à la préparation de ces multiples accords bilatéraux.

(4) Bien qu'impliquée depuis l'origine, la France, en tant qu'État, n'est officiellement membre de l'EFI que depuis le 11 mars 2013 en raison de difficultés juridico-linguistiques, désormais résolues.

concerne quant à lui l'ensemble de l'Europe pour raisonner la gestion durable des forêts dans un contexte à la fois changeant et multifonctionnel.

Les réseaux constitués pour conduire ces réflexions et les recherches qui leur font suite sont également utiles pour réaliser des études destinées à répondre plus directement aux questions que se posent les décideurs européens. Au cours des années récentes, ces études ont porté notamment sur le changement climatique et d'autres risques (incendie, tempête), les paiements pour services écosystémiques, la gouvernance, le commerce des bois... De tels sujets sont fondamentaux pour la France et gagnent à être traités dans un cadre géographique et politique élargi. Ils ont donné lieu à des notes d'orientation (*policy briefs*) ou ont fait l'objet de publications, notamment dans la nouvelle collection relative aux enseignements de la science sur un sujet donné, *What science can tell us?* ⁽⁵⁾, ⁽⁶⁾, ⁽⁷⁾.

L'EFI s'est également investi pour éclairer et soutenir les politiques publiques relatives à la forêt. Membre du groupe consultatif sur la forêt et le liège qui est placé auprès de la direction générale Agriculture de la Commission européenne, il discute des conséquences socioéconomiques sur le secteur forestier de la politique agricole commune et de la politique de développement rural. Pour aller plus loin dans son action d'interface entre science et politique, il a lancé en mai 2012 le forum ThinkForest pour « penser forêt » au plus haut niveau politique et faciliter le dialogue entre chercheurs et décideurs sur des questions stratégiques ou émergentes relatives aux forêts. La France soutient depuis l'origine cette initiative qui se veut une forme de *think tank* européen. Un an après sa création, il a déjà permis l'organisation de pas moins de sept événements sur des sujets aussi importants que la croissance verte, la stratégie forestière européenne, les paiements pour services écosystémiques, la gouvernance, la bioénergie, l'adaptation au changement climatique.

Enfin, la France soutient particulièrement quatre autres structures de l'EFI :

- les deux structures EU-FLEGT et EU-REDD mentionnées précédemment sont des supports efficaces de la mise en œuvre des politiques en faveur du développement dans lesquelles la France est clairement engagée auprès de l'Union européenne et des autres donateurs du Royaume-Uni, d'Irlande, d'Espagne, d'Allemagne, de Finlande et des Pays-Bas ; elles permettent de lutter contre les coupes illégales de bois, la déforestation et la dégradation des forêts dans le monde ;

- le bureau régional Efiatlantique implanté à Bordeaux travaille sur les thématiques propres aux forêts de l'arc atlantique, depuis le sud du Portugal jusqu'au nord de l'Écosse et de l'Irlande, qui ont en commun d'être majoritairement privées, cultivées avec des essences à croissance rapide, soumises à des risques, et néanmoins porteuses d'enjeux écologiques et sociaux, notamment sur le littoral ; la France est particulièrement concernée par ces thématiques et se trouve logiquement au cœur de ce dispositif ;

- le bureau régional Eficent s'implique plus particulièrement en faveur de l'Observatoire européen des forêts (OEF) ; celui-ci vise à analyser la rentabilité des forêts, à identifier les possibilités de développement de la filière forêt-bois au niveau européen et à diffuser des informations sur les forêts européennes à destination des décideurs du domaine forestier ; il donne ainsi à Nancy une stature européenne qui vient opportunément prolonger sa notoriété forestière française.

(5) BIROT (Y.) (Ed.). — Living with Wildfires: What Science Can Tell Us? A contribution to the Science Policy Dialogue. — EFI discussion paper n° 15, 2009.

(6) BIROT (Y.), GRACIA (C.), PALAHÍ (M.) (Eds.). — L'Eau pour les forêts et les hommes en région méditerranéenne : un équilibre à trouver. — What Science Can Tell Us 2, 2011. — European Forest Institute, 2011.

(7) GARDINER (B.), SCHUCK (A.), SCHELHAAS (M.-J.), ORAZIO (C.), BLENNOW (K.), NICOLL (B.) (Eds.). — Living with Storm Damage to Forests. — What Science Can Tell Us 3, 2013. — European Forest Institute, 2013.

PRÉPARER L'AVENIR

L'action majeure du forestier est de préparer l'avenir des forêts. Pour ce faire, il doit aussi se tourner vers les institutions de son secteur et les adapter aux enjeux du futur. L'EFI participe de cette adaptation et son développement rapide illustre les besoins de mise en commun des savoirs et savoir-faire au niveau du continent.

C'est ainsi que, naturellement, l'EFI est largement impliqué dans les débats en cours visant à créer un instrument juridiquement contraignant sur les forêts en Europe. Il y apporte un concours majeur au sein du secrétariat du comité de négociation, notamment avec des éclairages scientifiques et méthodologiques indispensables.

La France est d'autant plus attachée à l'approfondissement du rôle de l'EFI qu'elle est maintenant membre à part entière de cet institut, qu'elle abrite des pièces essentielles du dispositif et que son soutien dépasse largement son territoire. Elle plaide pour que les approches forestières intègrent à tous les niveaux, politique, scientifique et technique, une vision internationale européenne. Non seulement l'EFI apporte concrètement son concours à cette construction, mais encore il témoigne de l'intérêt des échanges entre acteurs du continent et d'un dialogue nécessaire et accru entre science et politique.

Des développements complémentaires sont sans doute nécessaires, par exemple avec le projet de centre européen de rassemblement et de transfert des connaissances sur les risques encourus par les forêts (*Forest Risk Facility*). Mais l'enjeu des années futures consistera surtout à consolider l'existant en renforçant les liens avec les pays et organismes membres afin de rendre l'EFI encore plus visible, performant et, finalement, indispensable.

Jacques ANDRIEU

Sous-directeur de la forêt et du bois
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
19, avenue du Maine
F-75732 PARIS Cedex 15
(jacques.andrieu@agriculture.gouv.fr)

Jean-Marc GUEHL

Membre du « Board » de l'EFI
Directeur de l'UMR 1137 INRA-Université de Lorraine
Écologie et écophysiologie forestières
INRA centre de Nancy-Lorraine
F-54280 CHAMPENOUX
(guehl@nancy.inra.fr)

Jean-Luc PEYRON

Directeur du Groupement d'intérêt public ECOFOR
42 rue Scheffer
F-75116 PARIS
(jean-luc.peyron@gip-ecofor.org)